

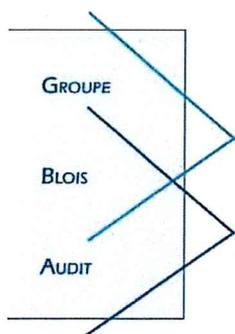
EURL BEAUTIER

COMPTES ANNUELS

au 30/06/2022

 **Sommaire**

Attestation d'Expert Comptable	2
1. Comptes annuels	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Faits caractéristiques	11
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	17
2. Détail des comptes	18
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	21
Soldes intermédiaires de gestion	24
3. Liasse fiscale	25



CABINET BLOIS

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - AUDIT - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes associés

Eric Blois
SKEMA Business School
Master 2 Conseil en gestion de patrimoine
Master 2 Fonction humaine et droit social

Bertrand Blois
EM Normandie

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l' **EURL BEAUTIER**, relatifs à la période du 22/01/2021 au 30/06/2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	300 851 €
- Chiffre d'affaires	407 540 €
- Résultat net comptable (Perte)	-30 422 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Evreux, le 6 décembre 2022

Eric BLOIS
Expert-comptable

Société inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Rouen Normandie

S.A.R.L. au capital de 450 000 euros - R.C.S. Evreux 440 275 147 - A.P.E. 6920 Z

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	15 394	3 963	11 431
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)	250 000		250 000
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 190	7 122	9 068
Autres immobilisations corporelles	11 835	1 137	10 698
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	293 419	12 222	281 197
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements	5 000		5 000
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes	5 304		5 304
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	8 486		8 486
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	863		863
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 654		19 654
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	313 073	12 222	300 851
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-30 422
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-28 422
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	242 979
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 629
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 322
Dettes fiscales et sociales	38 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	630
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	329 273
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	300 851
(1) Dont à plus d'un an (a)	180 873
(1) Dont à moins d'un an (a)	148 400
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 647
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	30/06/2022	01/01/1900	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	407 540		407 540	
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	407 540		407 540	
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	16 539		16 539	
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	1 490		1 490	
Autres produits	3		3	
Total I	425 573		425 573	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	21 405		21 405	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi	128 274		128 274	
Variations de stock	-5 000		-5 000	
Autres achats et charges externes (a)	105 746		105 746	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 029		5 029	
Salaires et traitements	152 642		152 642	
Charges sociales	28 319		28 319	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	12 222		12 222	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	2		2	
Total II	448 639		448 639	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-23 066		-23 066	
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3		3	
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V	3		3	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 266		7 266	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	7 266		7 266	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-7 263		-7 263	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	-30 329		-30 329	

Compte de résultat (suite)

	30/06/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges			
Total produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	93	93	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total charges exceptionnelles (VIII)	93	93	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-93	-93	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
Total des produits (I+III+V+VII)	425 575	425 575	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	455 998	455 998	
BENEFICE OU PERTE	-30 422	-30 422	
(a) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier	8 812	8 812	
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : EURL BEAUTIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 300 851 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 30 422 Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 22/01/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/09/2022 par le(s) dirigeant(s) de l'entreprise .

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 **Faits caractéristiques**

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		15 394		15 394
- Fonds commercial		250 000		250 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		265 394		265 394
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		16 190		16 190
- Installations générales, agencements aménagement divers		10 710		10 710
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 125		1 125
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		28 025		28 025
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		293 419		293 419

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	265 394	28 025		293 419
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	265 394	28 025		293 419
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	11 431	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	11 431	

Fonds commercial

	30/06/2022
Éléments achetés	250 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	250 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		3 963		3 963
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		3 963		3 963
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 122		7 122
- Installations générales, agencements aménagements divers		644		644
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		493		493
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		8 258		8 258
ACTIF IMMOBILISE		12 222		12 222

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 486 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	8 486	8 486	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	8 486	8 486	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	583
Total	583

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
BEAUTIER Fabrice 27000 EVREUX	100,00	200,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 329 273 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 647	1 647		
- à plus de 1 an à l'origine	241 332	60 458	153 959	26 915
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 322	38 322		
Dettes fiscales et sociales	38 714	38 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 259	9 259		
Produits constatés d'avance				
Total	329 273	148 400	153 959	26 915
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	276 530			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	35 198			
(**) Dont envers les associés	8 629			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 14 093 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 304
Dettes provis. pr congés à payer	4 981
Charges sociales s/congés à payer	847
Charges sociales - charges à payer	492
Etat - autres charges à payer	508
Total	12 132

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	407 540		407 540
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	407 540		407 540

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
201100 - Frais de constitution	15 394,40		15 394,40
280110 - Amortissements immob incop		3 963,24	-3 963,24
	15 394,40	3 963,24	11 431,16
Fonds commercial			
207000 - Fonds commercial	250 000,00		250 000,00
	250 000,00		250 000,00
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage			
215400 - Matériel industriel	16 190,00		16 190,00
281540 - dotations amortissements et provisi		7 121,64	-7 121,64
	16 190,00	7 121,64	9 068,36
Autres immobilisations corporelles			
218100 - Instal.gales, agencet, aménagt.div.	10 709,70		10 709,70
218310 - Matériel informatique	1 125,00		1 125,00
281810 - Amortis. instal. gales, agencet. div		644,05	-644,05
281831 - Dotations matériels informatiques		492,71	-492,71
	11 834,70	1 136,76	10 697,94
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	293 419,10	12 221,64	281 197,46
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
310000 - Stocks matières premières	5 000,00		5 000,00
	5 000,00		5 000,00
Créances			
Fournisseurs débiteurs			
401000 - Fournisseurs	2 923,26		2 923,26
	2 923,26		2 923,26
Personnel			
421000 - Personnel - rémunérations dues	19,32		19,32
438700 - Charges sociales - produits à recev	583,32		583,32
	602,64		602,64
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires			
445620 - TVA déductible s/immobilisations	1 717,14		1 717,14
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sces	789,56		789,56
445710 - TVA collectée	2 371,48		2 371,48
445860 - TVA sur factures non parvenues	81,95		81,95
	4 960,13		4 960,13
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
409100 - Fournisseurs - acomptes s/comman	5 304,22		5 304,22
	5 304,22		5 304,22
Disponibilités			
512000 - Banque	863,28		863,28
	863,28		863,28
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 653,53		19 653,53
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	313 072,63	12 221,64	300 850,99

Bilan détaillé

	Net au 30/06/22
PASSIF	
Capital social ou individuel	
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	2 000,00
	2 000,00
Résultat de l'exercice	-30 422,39
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-28 422,39
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
<i>Emprunts</i>	
164100 - Emprunts LCL 21905684 11530 euros	3 908,76
164110 - Emprunt n°1 LCL 21905647 265 000 E	217 422,82
164120 - Emprunt Scepma	20 000,00
	241 331,58
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
512100 - LCL	1 647,42
	1 647,42
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	242 979,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	
455000 - Associés	8 629,06
	8 629,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
401000 - Fournisseurs	33 017,56
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	5 304,22
	38 321,78
<i>Personnel</i>	
421000 - Personnel - rémunérations dues	8 448,84
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	4 981,16
	13 430,00
<i>Organismes sociaux</i>	
431000 - Sécurité sociale	13 005,43
437000 - RSI - urssaf	2 781,50
437200 - Caisse de retraite salariés	2 595,47
437400 - Caisse de prévoyance	4 548,76
438200 - Charges sociales s/congés à payer	846,80
438600 - Charges sociales - charges à payer	491,72
	24 269,68
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	
445510 - TVA à décaisser	506,00
	506,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
448600 - Etat - autres charges à payer	508,00
	508,00
Dettes fiscales et sociales	38 713,68
Autres dettes	
462000 - Créances s/cessions d'immobilisat.	629,86
	629,86
TOTAL DETTES	329 273,38
TOTAL PASSIF	300 850,99

Compte de résultat détaillé

	du 22/01/21 au 30/06/22 18 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue				
701000 - Ventes de produits finis	8 262,26	2,03		
701100 - Ventes produit finis (ou groupe) A	399 278,09	97,97		
	407 540,35	100,00		
Subventions d'exploitation				
740000 - Subventions d'exploitation	16 538,78	4,06		
	16 538,78	4,06		
Autres produits				
758000 - Produits divers gestion courante	3,43			
791300 - Transfert affectant valeur ajoutée	1 490,03	0,37		
	1 493,46	0,37		
Total	425 572,59	104,42		
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
607000 - Achats stock de marchandises Thézo	3 776,76	0,93		
607310 - Achat revente taux réduit	12 158,26	2,98		
607320 - Achats revente taux normal	5 398,89	1,32		
608700 - Frais accessoires s/marchandises	71,30	0,02		
	21 405,21	5,25		
Achats de m.p & aut.approv.				
601100 - Achats matières prem boulangerie	27 665,74	6,79		
601101 - Achat matière premi farine 10%	31,50	0,01		
601110 - Achat pâtisserie taux réduit	88 021,11	21,60		
601210 - Achat pâtisserie taux normal	3 077,51	0,76		
602600 - Achats emballages	9 478,42	2,33		
	128 274,28	31,48		
Variation de stock (m.p.)				
603100 - Variat. stocks Mat. premières/fourn	-5 000,00	-1,23		
	-5 000,00	-1,23		
Autres achats & charges externes				
604000 - Achats d'études et prestations	939,12	0,23		
606110 - Fournitures électricité	14 156,29	3,47		
606130 - Fournitures gaz	8,80			
606300 - Achats de petit équipement	1 734,30	0,43		
606310 - Achats fournitures entretiens	4 593,91	1,13		
606400 - Achats fournitures administratives	1 168,98	0,29		
612200 - Redevances crédit-bail mobilier	2 197,96	0,54		
612220 - Redevances crédit-bail mat. transp.	6 613,64	1,62		
613200 - Locations immobilières	38 373,96	9,42		
613510 - Locations de matériel technique	575,60	0,14		
614000 - Charges locatives & copropriété	4 970,00	1,22		
615200 - Entretien immobilier	2 180,64	0,54		
615510 - Entretien du matériel technique	173,70	0,04		
616000 - Primes d'assurance	346,98	0,09		
616100 - Assurances multirisques	5 654,04	1,39		
616300 - Assurance matériel de transport	1 402,95	0,34		
617000 - Etudes et recherches	1 228,20	0,30		
622600 - Honoraires	7 916,00	1,94		
622700 - Frais d'actes et contentieux	807,69	0,20		
622800 - Rémun. & Honoraires divers	1 170,00	0,29		

Compte de résultat détaillé

	du 22/01/21 au 30/06/22 18 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
623000 - Publicité	491,70	0,12		
624100 - Transports sur achats	15,71			
625100 - Voyages et déplacements	2,70			
625700 - Réceptions	2 611,62	0,64		
626100 - Frais de télécommunication	1 655,77	0,41		
627200 - Commissions sur emprunts	989,00	0,24		
627800 - Prestations de services bancaires	2 798,80	0,69		
627810 - Frais c.b	946,28	0,23		
628110 - Cotisations professionnelles	21,66	0,01		
	105 746,00	25,95		
Total	250 425,49	61,45		
MARGE SUR M/SES & MAT	175 147,10	42,98		
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.				
633300 - Formation continue (organisme)	2 135,03	0,52		
635110 - Contribut° économique territoriale	318,00	0,08		
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	237,00	0,06		
635800 - Autres droits	6,55			
637300 - CSG Déductible	1 635,00	0,40		
637310 - CDG non déductible	697,50	0,17		
	5 029,08	1,23		
Salaires et Traitements				
641100 - Salaires appointements	133 442,45	32,74		
641200 - Congés payés	823,99	0,20		
641300 - Primes et gratifications	1 402,94	0,34		
641400 - Indemnités et avantages divers	3 372,12	0,83		
644000 - Rémunération de l'exploitant	13 600,00	3,34		
	152 641,50	37,45		
Charges sociales				
645100 - Cotisations à l'URSSAF	13 276,02	3,26		
645320 - Cotisations retraites (salariés)	4 408,31	1,08		
645330 - Cotisations Prévoyance	5 113,37	1,25		
645800 - Cotisations autres organism. socx	846,80	0,21		
646000 - Cotisations sociales person.exploit	3 199,50	0,79		
646400 - Retraite complémentaire et facultat	1 383,11	0,34		
647000 - Autres charges sociales	92,10	0,02		
	28 319,21	6,95		
Amortissements et provisions				
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	3 963,24	0,97		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	8 258,40	2,03		
	12 221,64	3,00		
Autres charges				
658000 - Charges diverses gestion courante	1,91			
	1,91			
Total	198 213,34	48,64		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 066,24	-5,66		

Compte de résultat détaillé

	du 22/01/21 au 30/06/22 18 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits financiers				
768000 - Autres produits financiers	2,86			
	2,86			
Charges financières				
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	6 940,30	1,70		
661600 - Intérêts bancaires	325,71	0,08		
	7 266,01	1,78		
Résultat financier	-7 263,15	-1,78		
RESULTAT COURANT	-30 329,39	-7,44		
Charges exceptionnelles				
671200 - Pénalités et amendes	93,00	0,02		
	93,00	0,02		
Résultat exceptionnel	-93,00	-0,02		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 422,39	-7,46		

Soldes intermédiaires de gestion

	du 22/01/21 au 30/06/22 18 mois	%
Coût d'achats marchandises vendues	21 405,21	
MARGE COMMERCIALE	-21 405,21	
Production vendue	407 540,35	100,00
Cie de matières et sous-traitance	124 213,40	30,48
MARGE DE PRODUCTION	283 326,95	69,52
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	407 540,35	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	261 921,74	64,27
Autres achats et charges externes	104 806,88	25,72
VALEUR AJOUTEE	157 114,86	38,55
Subventions d'exploitation	16 538,78	4,06
Impôts, taxes et verst assimilés	5 029,08	1,23
Charges de personnel	180 960,71	44,40
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-12 336,15	-3,03
Reprises s/ charges et Transferts	1 490,03	0,37
Autres produits	3,43	
Dot. amortissements et provisions	12 221,64	3,00
Autres charges	1,91	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 066,24	-5,66
Produits financiers	2,86	
Charges financières	7 266,01	1,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-30 329,39	-7,44
Charges exceptionnelles	93,00	0,02
Résultat exceptionnel	-93,00	-0,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	-30 422,39	-7,46

Liasse fiscale

2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*	
EURL BEAUTIER		17	
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent*	
57 rue Victor Hugo 27000 EVREUX			
Numéro SIRET*			Néant <input type="checkbox"/> *
8 9 3 2 4 7 5 9 3 0 0 0 1 3			
		Exercice N clos le	
		30/06/2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 15 394 AC 3 963 11 431
		Frais de développement *	CX CQ
		Concessions, brevets et droits similaires	AF AG
		Fonds commercial (1)	AH 250 000 AI 250 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ AK
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL AM
		Terrains	AN AO
		Constructions	AP AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 16 190 AS 7 121 9 068
		Autres immobilisations corporelles	AT 11 834 AU 1 136 10 697
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV AW	
	Avances et acomptes	AX AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS CT	
	Autres participations	CU CV	
	Créances rattachées à des participations	BB BC	
	Autres titres immobilisés	BD BE	
	Prêts	BF BG	
	Autres immobilisations financières*	BH BI	
TOTAL (II)		BJ 293 419 BK 12 221 281 197	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 5 000 BM 5 000
		En cours de production de biens	BN BO
		En cours de production de services	BP BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR BS
		Marchandises	BT BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 5 304 BW 5 304
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX BY
		Autres créances (3)	BZ 8 486 CA 8 486
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF 863 CG 863	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH CI	
	TOTAL (III)	CJ 19 653 CK 19 653	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 313 072 IA 12 221 300 850	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Céged Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL BEAUTIER		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000.....)	DA		2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(30 422)	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL		(28 422)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		242 979	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		8 629	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		38 321	
	Dettes fiscales et sociales	DY		38 713	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		629		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		329 273	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		300 850	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		148 400		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 647		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	4 07 540	FE	FF	
		FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 07 540	FK	FL	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
					FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				425 572		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	21 405	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	128 274	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(5 000)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	105 746	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	5 029	
	Salaires et traitements*			FY	152 641	
	Charges sociales (10)			FZ	28 319	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	12 221
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				448 638	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(23 066)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
				GP	2	
Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	7 266	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	7 266	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(7 263)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(30 329)	

Cegid Group

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Charges et produits exceptionnels

EURL BEAUTIER

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	93
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	93
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Cegid Group

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL BEAUTIER										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2			
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	15 394		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	250 000		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	16 190		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	10 709		
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	1 125		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP	28 024		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		0H		0J	293 419		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
						1		2		3			
										4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CG		D0	15 394		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	250 000		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	16 190		
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencets, aménagements divers *		IU		MM		MN		MO	10 709	
	Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	1 125	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					IY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG		NH	28 024	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		OW
		Autres participations					I0		0X		0Y		0Z
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K		0L	293 419	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réév

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (art. 63 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL BEAUTIER							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL	3 963	EM		EN	3 963
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM	3 963	RN		RO	3 963
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	7 121	QB		QC	7 121
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	644	QF		QG	644
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	492	QN		QO	492
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	8 258	QW		QX	8 258
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	12 221	ØQ		ØR	12 221
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO		
TOTAL III	NP		NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NO+NR)	NW			NY			NZ		
		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			Total général non ventilé (NW-NY)				
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegrid Group



2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>EURL BEAUTIER</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE LA CTE IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation des créances représentatives de titres ou remis en garantie * (prévisions pour dépréciation des créances représentatives de titres) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	19		19					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	583		583					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 960		4 960					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
	Divers		VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 923		2 923					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	8 486	VU	8 486	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 647		1 647						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	241 331		60 458		153 958		26 914		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 321		38 321						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 430		13 430						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 269		24 269						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	506		506						
	Obligations cautionnées	VX									
Divers	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	508		508						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
Groupe et associés (2)		VI	8 629		8 629						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	629		629						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	329 273	VZ	148 400		153 958		26 914		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	276 530	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		14 093		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 198		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Cegid Group



2058A - Détermination du résultat fiscal

9		DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL		DGFiP N° 2058-A 2022			
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N. clos le : 30/06/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 321		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	237		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	93 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions diffuses	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	Y8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
		TOTAL I		WR 1 651			
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 30 422			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions diffuses	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		XB				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				I6		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	LS
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à requalifier (44 decies bis)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	FC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI	YG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH 30 422			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)		XJ 28 771			
Cetif-Cram	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
	RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN 28 771		



2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et prov

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL BEAUTIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ 28 771
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK 28 771
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et rens divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL BEAUTIER</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB	
	{ - Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau (1) B. Le total I doit nécessairement être égal au total II	TOTAL II	ZH
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	24 000
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		939
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	43 919
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		9 893
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	21
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	105 746
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		318
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	4 711
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	VX	5 029
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		26 099
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		25 776
DIVERS	- Montant brut des salaires *	ØB	134 845
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP	
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies	RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	
			Plus-values à 15% JK
			Plus-values à 0% JL
			Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	
			Plus-values à 15% JN
		Plus-values à 0% JO	
		Imputations JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH	
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



2059A - Détermination des plus ou moins values

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (annexe 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❶ + ❷ - ❸ - ❹ ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BEAUTIER		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 22/01/2021		et clos le : 30/06/2022		
Durée en nombre de mois		17		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	5		
Dont apprentis	YF	2		
Dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	407 540		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1		OX	407 540	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	16 538		
Variation positive des stocks	OD	5 000		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 490		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2		OM	23 032	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	172 280		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	35 383		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3		OJ	207 666	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	222 906
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		222 906	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	287 675		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	2 2 / 0 1 / 2 0 2 1 GZ 3 0 / 0 6 / 2 0 2 2		
Date de cessation	HR	/ / / / / / / / / / / /		

CREDIT CIRCUM

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OY, OI et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OJ.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2059F - Composition du capital social

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022 N° SIRET 8 9 3 2 4 7 5 9 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL BEAUTIER

ADRESSE (voie) 57 rue Victor Hugo

CODE POSTAL 27000 VILLE EVREUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BEAUTIER Prénom(s) Fabrice

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 09011991 N° Département 27 Commune EVREUX Pays

Adresse : N° 7 Voie rue de la Harpe

Code Postal 27000 Commune EVREUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

N° SIRET 89324759300013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL BEAUTIER

ADRESSE (voie) 57 rue Victor Hugo

CODE POSTAL 27000 VILLE EVREUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

